

Communiqué du Conseil administratif de la Commune de Cologny du 18 mars 2020

Suite à la déclaration de situation extraordinaire du Conseil fédéral du 17 mars 2020 et des mesures annoncées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus COVID-19, le Conseil administratif prend des mesures exceptionnelles qui prennent **effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis. Elles seront adaptées, selon l'évolution de la situation.**

Les services communaux ont été organisés afin d'assurer les activités prioritaires et indispensables au service de la population.

Services de l'administration communale

Les guichets de la Mairie et du service de la police municipale sont fermés au public. Les prestations indispensables se font sur rendez-vous.

Les permanences téléphoniques sont assurées ainsi :

- Services généraux (administration générale, service technique, comptabilité) : 022.737.49.49, de 8h.30 à 12h.00 et de 13h.30 à 17h.00
- Service de la police municipale : 022.737.49.85, 24h.00 sur 24h.00
- Voirie et cimetière : 022.735.13.81 et, en cas d'urgence : 079.829.49.52

Il vous informe également que l'accueil de l'**Arrondissement de l'état civil – campagne et rive gauche** (chemin des Rayes 3 – 1222 Vézenaz) **est fermé au public.**

Les formalités relatives aux décès, aux naissances et aux reconnaissances sont maintenues et sont effectuées sur rendez-vous.

L'arrondissement est atteignable :

par téléphone 022.722.11.80
par courriel : etat-civil@collonge.ch

Plan de solidarité communal

Préoccupées par le sort des personnes vulnérables qui n'ont pas de famille ou de proches aidants et qui ne sont pas suivies par l'IMAD ou une autre structure de soins à domicile, les Autorités communales s'efforcent actuellement de mettre en oeuvre des solutions pour organiser des livraisons à domicile de certains produits alimentaires ou de première nécessité.

Les habitants de 65 ans et plus sont directement contactés par l'administration.

Les habitants de moins de 65 ans se trouvant dans cette situation peuvent contacter le **079.862.36.88 de 9h.00 à 13h.00, du lundi au vendredi, ou adresser un courriel à gerdil@cologny.ch.**

Enfin, le Conseil administratif demande à chacun d'entre vous de respecter les mesures de protection de la population émises par le Conseil fédéral dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus COVID-19.

Le Conseil administratif vous remercie de votre compréhension et vous adresse ses meilleurs messages.